

Un «non-sens» qui persiste !

- 900 étudiants étrangers parmi les premières victimes de la circulaire Guéant.
- Par leur proportion importante, les étudiants marocains de France sont directement concernés.
- Le Maroc n'a pas encore émis de réaction officielle face à cette circulaire discriminatoire.

Imane Bouhrara

La circulaire du 31 mai, ou plus célèbrement connue par circulaire Guéant, du nom du ministre français de l'Intérieur), n'en finit pas de provoquer des réactions en boucle. Ainsi, après une première manifestation réunissant 400 étudiants étrangers, une deuxième de 1.200 étudiants français et étrangers, a eu lieu ce dimanche encore, pour dénoncer cette circulaire en présence de 5.000 citoyens français, syndicats, associations et étudiants. Autant dire que le mouvement prend de l'ampleur. Et par leur importante proportion, les étudiants marocains en France sont plus que concernés par cette circulaire qui n'épargne que les étudiants appartenants à un pays de l'UE.

Qualifiée de mesure à caractère purement électoraliste par certains journalistes et analystes de la scène politique française, il n'en demeure pas moins qu'elle met en péril les perspectives d'avenir de plusieurs milliers d'étudiants étrangers diplômés en phase d'intégrer une expérience professionnelle. Le Collectif 31 mai qui a vu le jour suite à la publication de cette circulaire, recense aujourd'hui 900 cas d'étudiants en difficulté d'obtenir un changement de statut ou d'obtention de permis de travail, comme l'explique Nabil Sebti, porte-parole du Collectif. Lui-même ayant fait les frais de cette circulaire après qu'on lui ait refusé le changement de statut d'étudiant à commerçant, vu qu'il est également jeune entrepreneur, a décidé de tout claquer et de rentrer au Maroc auprès de sa famille, non



Intellectuels, économistes, experts et simples citoyens français ont rejoint le mouvement des étudiants étrangers qui manifestent contre la circulaire du 31 mai.

sans amertume. Sur ce total, moins de 300 demandes ont été régularisées, et chaque jour les dossiers s'entassent dans une démarche administrative trop lente face à l'urgence de la situation. On est vraiment loin des chiffres avancés par Laurent Wauquiez, ministre français de l'Enseignement supérieur et de la recherche qui, au mois d'octobre, évoquait 400 cas dont 50% résolus. «Comme les dossiers transitent par le collectif, on en était à 530 dont seulement 116 régularisés», soutien Nabil Sebti.

La régularisation ne signifie pas la fin de la galère comme on aimerait le croire, il s'agit juste de l'obtention d'un titre de séjour mais qui ne donne pas le droit d'exercer au sein d'une entreprise.

Le 17 novembre dernier, le ministre de l'Intérieur défend

ait pourtant son texte, le qualifiant de «simple rappel de la loi existante. A savoir, la Loi N° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration. Nabil Sebti n'est pas de cet avis puisque la loi de 2006 prévoit un droit au changement de statut et l'autorisation provisoire de séjour aux étudiants ayant Bac + 5, et leur donne le droit d'avoir une expérience professionnelle de six mois.

Cela dit, le texte est inefficace étant donné les conditions difficiles qu'il impose, notamment la présentation d'un diplôme. Ce document n'est en fait octroyé que plusieurs mois après les examens, entre autres obstacles. De plus, les étudiants dénoncent des délais de traitement tellement longs et le manque d'agents d'administration qui doivent

traiter des demandes de permis de travail en passant par la demande d'asile ou le regroupement familial.

Les étudiants étrangers de France ont réussi le forcing médiatique et le lobby politique, puisque leur mouvement a même suscité le débat parmi les députés UMP. Et puis, ils maintiennent la pression dans la rue pour être rétablis dans leurs droits prévus par la loi. Un mouvement d'autant crédité par le soutien d'experts de grandes institutions françaises, d'intellectuels, d'économistes qui pensent dur comme fer que cette circulaire donne un coup dur au «rayonnement international de la France». Ayant le contingent le plus important d'étudiants en France, talonné par la Chine, le Maroc a adopté la politique de l'autruche ! ■

Syndicats, intellectuels, universitaires... la mobilisation grandit !

Ce 10 décembre, une soixantaine d'intellectuels, d'économistes, de médecins, d'universitaires et autres acteurs de la société française ont lancé une pétition réclamant l'abrogation de la circulaire du 31 mai, jugée «moralement inadmissible, politiquement dangereuse et économiquement dangereuse». Les signataires s'engagent à parrainer les étudiants étrangers dans leur démarche !